

Etaient présents : Mmes Guégano, Jeanneau, Lavergne, Le Goff, Vignette (Enseignantes) ; Mmes Allard, Chalumeau, Ly, Pagnier (élues de l'APEED : Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Daux) ; M. Lagorce (Maire) ; Mmes Gaubert, Bouvier, Birello, Humayou (Commission Scolaire)

Rappel du fonctionnement du conseil d'école

Sa composition, son fonctionnement, ses attributions

Règlement intérieur

Lecture puis passage au vote.

Rappel de l'obligation scolaire pour les élèves de l'école maternelle.

Une modification a été apportée dans le règlement intérieur concernant l'accompagnement des parents jusqu'à la porte d'entrée dédiée à la classe de l'enfant et non plus jusque dans la classe (COVID).

Intervention d'un parent d'élève concernant le retour « possible » après la sieste, pourquoi pas « obligatoire » ? Le temps scolaire est aménageable pour les petits avec une dérogation (en cas de non-retour à l'école après la sieste à 15h).

Rythmes scolaires

L'école maternelle souhaite un passage à la semaine de 4 jours. Nous avons constaté que les enfants sont très agités et peu concentrés le jeudi, ils ne sont pas dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Intervention des parents : Quel est l'intérêt d'un passage à 4 jours si les enfants passent la journée à Bouconne ? Lorsque l'école fonctionnait sur 4 jours, peu d'enfants fréquentaient le centre de loisirs de Bouconne. Les parents soulignent qu'il y aura une charge pécuniaire, le coût d'une journée du centre de loisirs étant plus important que celui d'une ½ journée.

Ce point nécessite une concertation avec les représentants des parents d'élèves, la mairie de Daux et les enseignantes des deux écoles.

Organisation de l'école

Effectif et répartition des élèves

Classe de Mme LAVERGNE

9 MS et 15GS soit 24 élèves

Classe de Mme VIGNETTE

11 MS et 15 GS soit 26 élèves

Classe de Mme JEANNEAU

15 PS et 10 MS soit 25 élèves

Classe de Mme GUEGANO

16 PS et 9 MS soit 25 élèves TOTAL 100 élèves

En ce qui concerne la répartition des élèves, nous avons tenu compte de plusieurs critères : le nombre d'élèves par classe ; équilibre fille/garçon dans chaque classe ; l'âge des élèves afin que dans chaque niveau de classe, il y ait des enfants nés au début et à la fin de l'année. Nous avons également tenu compte du comportement et avons séparés certains enfants. Nous avons également tenu compte des compétences des élèves pour avoir des classes hétérogènes.

Organisation de l'école en raison de la pandémie de Covid-19

Nous avons organisé l'école en deux groupes : les 2 classes de PS-MS ensemble et les 2 classes de MS-GS ensemble afin de limiter le brassage des élèves, la distanciation physique n'étant plus obligatoire. L'utilisation des jeux de cour et de la salle de jeux a été organisée sur 2 jours pour un groupe et 2 autres jours pour un autre groupe, le mercredi étant jour tampon. Les gestes barrière continuent d'être appliqués : lavage des mains, port du masque pour les adultes, nettoyage et désinfection des locaux une fois par jour. Chaque classe a une porte dédiée pour les entrées et les sorties.

Question des parents : Est-ce toujours utile cette division vu que les élèves sont brassés à Bouconne ?

Réponse de M. Le Maire : Au vu des décisions gouvernementales, il est préférable de conserver ce fonctionnement.

Les enfants se sont habitués à ce mode de fonctionnement.

Aide aux élèves en difficulté et RASED ; Equipe Educative

Pour les élèves présentant certaines difficultés, une aide personnalisée peut-être mise en place dans le cadre de l'APC. Les familles sont contactées par l'équipe pédagogique.

Notre école n'est pas prioritaire pour les interventions du RASED. Il manquait le/la psychologue scolaire et le référent de scolarité pour notre secteur. L'Apeed a contacté l'IEN de circonscription et l'IEN responsable du SDEI (Service Départemental Ecole Inclusive). Une psychologue : Mme Laura Carcenac a été recruté pour le secteur 3 (Colomiers - Daux - Mondonville). Elle a pris ses fonctions.

L'équipe éducative rassemble l'ensemble des personnes qui interviennent auprès d'un enfant (parents, enseignants, psychologue, orthophoniste, psychomotricien,...) pour réfléchir (et pas pour décider) aux modalités à proposer pour la suite de la scolarité.

Pour le moment nous n'avons pas de référente scolaire. De ce fait il n'y aura que des équipes éducatives et pas d'équipes de suivi mais nous n'avons pas d'élèves avec un GEVASCO. Nous ne sommes pas la seule école dans ce cas.

L'APC

Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu de 11h45 à 12h25 les mardis et jeudis. Ce temps, en groupe restreint d'élèves, permettra soit une aide aux élèves en difficulté d'apprentissage, soit la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. Les enseignants doivent y consacrer 36h par an, nous avons constaté que les enfants étaient fatigués en fin de période et en fin d'année et nous avons rallongé la durée de la séance (40 mn) pour ne pas proposer l'APC sur toutes les semaines de l'année scolaire. Compte-tenu de la pandémie, nous ne mélangeons pas les élèves, chacun reste avec son enseignante. Durant la 1^{ère} période, Les classes de PS-MS ont travaillé l'écoute avec les Moyens. Les classes de MS-GS ont travaillé la phonologie. A la période 2, nous jouerons avec les moyens à des jeux mathématiques.

Projet d'école

Actions prévues dans le projet d'école pour 2018/2019 :

Axe 1 Continuité des apprentissages (axe obligatoire) : la liaison inter cycles GS/CP ; l'accueil des nouveaux élèves (portes ouvertes et rentrée échelonnée) ; décroisement ; une démarche pour aider les élèves à agir, s'exprimer, comprendre : nous allons travailler à l'aide d'albums à jouer pour que les élèves se mettent à distance de l'action pour comprendre, s'exprimer, élaborer des règles de jeux ou des séquences d'actions. En raison de la pandémie, les activités prévues l'année dernière ont été perturbées, certaines actions ne seront peut-être pas mises en œuvre.

Axe 2 Action éducatrice le projet « Moi et les autres » qui se décline en 3 fiches : se présenter ; se représenter (le schéma corporel) et coopérer (jeux en EPS et sur plateau)

Axe 3 Ouverture de l'école : spectacles, sorties, activités avec la médiathèque

Spectacles, sorties 1^{er} trimestre

Spectacle de Noël : Nicolas le chocolat » par la compagnie Pois de senteur le lundi 30 novembre à 9h30 et 10h30, un spectacle pour chaque groupe de l'école (PS-MS et MS-GS) dans la salle de jeu de l'école.

Visite médicale des 6 ans

Une fiche enseignant pour chaque élève que nous envoyons au centre médico-scolaire. Le médecin scolaire, décidera de voir les enfants qui le préoccupent. Dans ce cas, les parents devront remplir une fiche de renseignements. Un parent devra être présent le jour de la visite médicale.

Une visite médicale organisée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) est envisagée pour les enfants nés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017.

Mesure de sécurité

Le plan Vigipirate est maintenu. Il implique la communauté éducative et demande une vigilance quotidienne.

- ne pas s'attarder devant les portes de l'école.

- signaler tout comportement ou objet suspect.

- faciliter les opérations de contrôle à l'entrée (Un contrôle visuel des sacs pourra être effectué, ainsi qu'un contrôle d'identité)

Une surveillance aléatoire des abords de l'école est faite par un élu ou un personnel communal.

Nous vous demandons de respecter les horaires de l'école, **le portail sera fermé à clé de 9h05** jusqu'à 16h30. Nous avons affiché les numéros à appeler si nécessaire.

Exercice incendie

Il a eu lieu le jeudi 25 septembre

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Exercice attentat-intrusion jeudi 15 octobre. Il s'agit d'évacuer les locaux et de se cacher dans le lotissement après s'être entraîné en classe. Pour éviter le brassage, il y a eu 2 exercices : groupe 1 puis groupe 2

Les parents demandent comment les enseignantes expliquent l'exercice intrusion aux élèves ? Disent-elles que c'est pour se cacher d'un voleur ? Non, les enseignantes jouent aux trois petits cochons.

Bilan de la coopérative scolaire

Nous avons démarré l'année 2019/2020 avec un solde positif de 5213,42€. Ce solde comprend la subvention municipale de 2140€ reçue en mai. L'APEED nous a versé un complément de 336€ en septembre.

Nous avons décidé d'accorder 350€ par classe pour acheter des jeux.

Le marché de Noël a rapporté 401,50euros. La vente des photos 465,60 euros. Les familles ont participé à hauteur de 1240 euros. Nous avons dépensé en activités éducatives 3893,97 euros (dont 550€ en spectacles, 1631,48 € en jeux pour l'école ou les classes, 910€ pour la ferme Nomade, 217,98€ en livres, le reste en achats divers pour les classes). Nous avons adhéré à l'OCCE (organisme central de la coopération à l'école) pour 254,88€ (adhésion et assurance).

Nous démarrons l'année 2020/2021 avec un solde positif de 5213,42€. Ce solde comprend la subvention municipale reçue en mai.

Il faut rajouter à ces 5213,42€ la subvention de 1680,00€ versée par l'APEED fin septembre, soit 6893,42€. Chaque classe disposera de 350€ pour acheter des jeux et du matériel.

Il est possible qu'un spectacle supplémentaire soit proposé aux élèves.

Cadeau et goûter de Noël

Cadeau mairie : Comme d'habitude, nous allons demander à la mairie de pouvoir commander des jeux pour les classes ou la cour. Peut-être des jeux grimm's.

Le goûter : compte-tenu du protocole sanitaire, il pourra avoir lieu dans chaque classe car il n'est pas possible de réunir les enfants dans un même lieu. La visite du Père Noël est possible mais il ne pourra pas rentrer dans les classes.

Il n'y aura pas de spectacles pour les parents dans les classes.

Le marché de Noël ne se déroulera pas cette année. Les enseignantes ont pensé vendre un mug personnalisé. Les parents demandent si les élèves pourraient également fabriquer un objet. Cela est possible. Il faut réfléchir aux modalités d'échange objet/ argent.

Travaux et demande de matériel

Merci pour le film sur les fenêtres. Le gain en température n'a pas pu être encore complètement observé.

L'agrandissement de l'école : la consultation des entreprises va démarrer. Pour le préau devant les classes prévoir une largeur d'environ 4 m comme sous le préau de la fresque. Ce préau en faisant de l'ombre sur les fenêtres permettra une baisse de la température dans les classes.

Concernant les deux classes supplémentaires, les plans initiaux de 2011 ne prévoyaient pas de toilettes. Ce plan a été modifié et des toilettes sont maintenant prévues sur le plan et seront réalisées lors d'une deuxième étape en fonction des effectifs.

Il manque des séparations de toilettes. La mairie fera une nouvelle passe de programmation.

Merci pour les ordinateurs ! Nous avons reçu 8 ordinateurs, 2 par classe. La directrice a également reçu son imprimante.

Il y a une demande pour l'installation d'un interphone qui permettrait une gestion plus facile des retards, de l'accueil des parents venant chercher leur enfant malade ou en suivi pour soin (orthophoniste, ...). Les contraintes vigipirate restent cependant la règle notamment la bonne identification des interlocuteurs

ALAÉ et centre de loisirs de Bouconne

Quelles sont les activités pratiquées par les enfants entre 11h45 et 12h30 ?

Les parents demandent des informations sur les activités à l'Alaé : en maternelle, décoration et activités sur le thème de l'espace, puis il y aura des activités sur Noël. Le programme d'activité est disponible sur le site internet de la mairie chaque semaine. Il est noté sur le règlement ALAÉ que les jeux qui s'échangent (billes, cartes, jouets,...) ne sont pas autorisés.

Les parents souhaiteraient que le trombinoscope des animateurs soit remis à jour.

Demande de décoration de la rubalise. Des thématiques sont prévues.

Les animateurs peuvent rester en classe le matin pour accompagner les élèves jusqu'à 9 heures.

L'Alaé a demandé une gourde aux élèves alors que l'école utilise des verres individualisés. Une harmonisation est prévue.

Une solution est demandée pour permettre aux familles ayant des enfants dans les 2 écoles, d'avoir le temps de les récupérer sans payer l'alaé pour quelques minutes.

Les parents souhaitent que l'animateur (trice) accueille les enfants à la porte.

Nous avons constaté que certains parents ne respectent pas le sens de circulation mis en place

Il est rappelé en séance que l'utilisation du téléphone portable par le personnel n'est pas possible sauf urgence.

Questions diverses

La rencontre de Janvier avec les parents pourrait normalement se faire si les conditions restent comme actuellement.

Le prêt de livres va être conservé (avec une période de « repos » pour les livres avant de les prêter de nouveau).

Pour le moment, nous ne faisons pas d'atelier cuisine à cause du COVID. La directive de l'Inspection est de rester « prudent ». Nous n'autorisons donc pas les gâteaux faits par les parents.

Concernant les photos, les photos de fratries seront réalisées si le protocole sanitaire reste en l'état.. Un fonctionnement lié au COVID sera réfléchi.

La prise en charge financière des photos de fratrie est alternée d'une année à l'autre. Cette année elle devrait être prise en charge par l'élémentaire. Les parents demandent que la photo de classe soit prise plus tôt au cas où les conditions sanitaires ne le permettent pas plus tard dans l'année. La question va être posée auprès du photographe.

La cantine :

Les parents demandent de pouvoir venir manger à la Cantine comme cela était le cas l'an passé sur proposition de la commission « menus » de la mairie. Dans les conditions sanitaires actuelles, ce n'est pas possible.

Certains parents évoquent une difficulté pour joindre quelqu'un au téléphone pour annuler le repas avant 11h. Mme Dardenne est présente tous les jours sauf le mercredi et elle répond au téléphone.

Demande du remboursement du repas lorsqu'un d'un enseignant est absent et non remplacé et qu'il est proposé aux parents qui le peuvent de garder les enfants : impossible pour la municipalité qui signale que la mairie commande et paie les repas et que le budget cantine doit être équilibré (autant de recettes que de dépenses).

Pour la solution de pouvoir récupérer le repas payé par les parents directement à la cantine, la mairie a déjà répondu à la demande par le passé par la négative : il y a le problème de rupture éventuelle de la chaîne du froid et donc de responsabilité même avec une décharge. La réglementation impose de garder un échantillon pour analyse au cas d'intoxication.

La présidente de séance
Nadine GUEGANO

la secrétaire de séance
Marie LE GOFF